Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Safar 1446
9 Août 2024

N° 93

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2031**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2032**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2037**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2042**
Homologation de résolutions **2042**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2042**
Avis aux créanciers **2046**
Convocations
Sociétés anonymes **2047**
Sociétés à responsabilité limitée **2051**
Sociétés communautaires **2051**
Autres sociétés **2051**
Divers
Avis au public **2052**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société Azhar Moustedema

Adresse : 3 rue Taoufik el Hakim - Béja

Type de société : Régionale

Montant du capital souscrit 20.000dt participation des affiliés

Durée : 99 ans

Activité : Agricole

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Béja : 31/07/2024 sous le n°18

Nombre d'actions à souscrire et payer en espèces et montant a immédiatement 50 actions pour 400dt

Valeur nominale des quotas à émettre : 400dt par action 400dt

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel issus de la souscription seront déposés : BNA (Agence Béja)

Durée proposée pour la souscription : du 15/8/2024 au 15/12/2024 (horaire administratif)

Avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration du dit terme.

Les fondateurs :

- Gharbi Marouen ben Salah
- Sabi Ali ben Helel
- Djebia Farida Bent Bouzid
- Trabelsi Aida Bent Chadli.

2024T00775SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire régionale de transport Ibn Shubat

Type de société : Régional

Adresse : Cité Ben Farjallah 2 Nafta

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de société : Transport Public, Touristique, privé et des marchandises Transport interne et externe

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Tozeur le 24/4/2024 sous le n°13

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 2000 actions pour 10 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 2000 dinars par action

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société
- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales
- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée
- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Tozeur

Durée proposée pour la souscription : du 02/8/2024 au 01/11/2024

Modalité de convocation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de délégation Nafta et Gouvernorat de Tozeur.

Les fondateurs :

Raouf RABHA : CIN n°09720265

Louay BENRABHA : CIN n°09725049

Ali BEN OUEN : CIN n°06239598.

2024R02065SODB1

Constitution d'une société civile régionale

«DHRAYEF Services Transports» à Monastir

En vertu d'un contrat fondateur établi le 10/7/2024, les dispositions du décret n°15 de 2022 ont été mises en œuvre, qui a été déposé au Registre national des établissements et a réservé l'appellation sous le n°2024679369965 le 8/7/2024, où une copie a été déposée au Tribunal de Première Instance de Monastir sous le n°04 le 11/11/2024.

Constitution de la société civile régionale «DHRAYEF Services Transports» a eu lieu à Monastir

Son siège social : R9, n°126, Monastir 5000

Son capital : 20 mille dinars

Nombre d'actions à souscrire : 50

Valeur nominale des actions : 400 D par action

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution d'épargne dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets à la fin de chaque exercice comptable :

- L'attribution de 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société
- Allouer 20% pour des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives
- Les bénéfices ou surplus restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

Son thème : Développer les services de transport en fournissant les services nécessaires à l'exploitation des gares de transport de la région, en établissant un système de travail au sein des gares, en offrant des moyens de confort et de sécurité aux transporteurs et aux voyageurs et en modernisant les transports publics irréguliers de manière compatible avec les développements modernes.

La durée de l'entreprise est de 99 ans

L'institution bancaire où seront déposés les fonds : Banque de Solidarité (BTS), Bâtiment Jardin Stade Monastir 5000.

Numéro de compte : 27-025-0000001343230-42

Ouverture de la souscription du 8/9/2024 au 10/9/2024, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai susvisé.

Fondateurs :

Saleh Gassouma - Fadel Mehri - Walid Slama - Karim Amara - Mouhamed Bouzgarrou - Moataz Nawar - Adel Skhiri - Salim Aoun - Mouhamed Amer Dhrayef - Mounir Mehri - Ridha Gassouma - Mouhammad Amer Safta.

Numéro de téléphone : 97366405 - 95012432

2024S00991SODB1

Constitution d'une Société Citoyenne régionale

Le nom de la société à constituer : Société Citoyenne régionale zitounet gammouda.

Type de Société : Régionale.

Le montant du capital de la société : 25 mille dinars.

Adresse de siège social : Fayedh sidi Bouzid.

Le sujet de société : Production et transformation des olives, divers services agricoles.

La durée prévue de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statuts types : 5 août 2024 au tribunal de première instance de sidi bouzid sous numéro 203.

Le nombre d'action à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement : 500 actions d'une valeur nominale de 50 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des prestations et à la constitution de l'épargne à la fin de chaque exercice comptable :

- Allocation de 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce que atteigne 50% du capital de la société

- Allocation de 20% pour des activités sociales, culturelles et environnementales.

- Les bénéfices et excédents restants peuvent être distribués dans la limite de 35%.

- Le reste est employé pour développer les activités de la société au niveau local et régional.

Dates limites de souscription : de 10 août 2024 avec possibilité de fermeture anticipée sous forme de souscription totale avant les délais requis.

Nom de l'agence bancaire : banque nationale agricole Sidi Bouzid.

Date de l'assemblée générale fondatrice : 8 septembre 2024.

Lieu de l'assemblée générale fondatrice : municipalité fayedh.

L'invitation se fait par la publication de cette annonce au journal officiel et deux journaux quotidiens, en plus d'afficher cette annonce au siège de délégation de sidi bouzid est/ouest el la municipalité fayedh.

Fondateurs :

- Charfeddin Elkhlifi : Résident Fayedh

- Mohamed Bouzizi : Résident Sidi Bouzid Ouest

- Marouan Hamdi : Résident Regueb

- Elyes Elkhlifi : Résident Elhania 102

- Amir Khelifi : Résident Elhania 102

- Ranim Hamdi : Résident Ouled Haffouz.

2024X01018SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP" - S.A

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0001767Y

1) Aux termes des délibérations de l'A.G.O datée du 27.6.2024 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 3.7.2024, Quittance n°M047560, enregistrement n°24701778, l'assemblée des actionnaires, renouvelle les mandats d'administrateurs de M. Adnen Farhat et de Mme Souhir Ben SMIDA et ce pour les exercices 2024, 2025 et 2026, et nomme la société Expertise et Conseil Entreprise «ECE» représentée par M. Ali Massmoudi comme commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2) Aux termes des délibérations du conseil d'administration daté du 27.06.2024 et enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 3.7.2024, Quittance n°M047532, enregistrement n°24701775, le conseil décide de renouveler le mandat de M. Adnen Farhat en qualité de Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

3) Aux termes des délibérations de l'A.G.E datée du 27.06.2024 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 5.7.2024, Quittance n°M047995, enregistrement n°24501800, il a été décidé:

- la modification de l'art 23 des statuts.

- L'augmentation du capital de 10.600.000 Dinars à 20.000.000 Dinars, soit une augmentation de 9.400.000 Dinars, réalisée par incorporation des résultats reportés et la création de 940.000 nouvelles actions de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

Un exemplaire des P.V ci-dessus mentionnés a été déposé au centre national du registre des entreprises le 02.8.2024 sous le n°202487013.

2024T00773SANB2

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH»

Société anonyme

Au capital de 84015979,000 D.T

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 492586Z

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 28 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 9 Juillet 2024 sous le numéro 24807132, quittance numéro M090811 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12 juillet 2024 sous le numéro 202477711, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement de mandat de Monsieur Mounir El Jaiez dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts. Le renouvellement de mandat de Madame Jalila Mezni dans les fonctions de Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2024R02057SANB2

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES "SAH"

Société anonyme

Au capital de 84 015 979,000 DT

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1- 2035 Tunis

Identifiant Unique : 492586Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 4 Juillet 2024 sous le n°24706958 quittance n°M089536 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12 Juillet 2024 sous le numéro 202477711, il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2023 et du rapport de gestion du groupe;

2. Approbation du rapport, général et spécial, des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023 de la société SAH et du groupe et approbation des états financiers de la société SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2023 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et décision de distribution des dividendes en date du 8/7/2024 ;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6. Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du Conseil d'Administration;

7. Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2023 ;

8. Renouvellement des mandats des Administrateurs Mr Mounir EL JAIEZ, Mme Jalila MEZNI et Mr Chokri EL MEZNI pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

9. Reporter l'approbation de la sélection d'un Administrateur indépendant à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024 ;

10. Reporter la ratification de l'élection d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2024 ;

11. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

12. Pouvoirs pour formalités.

2024R02058SANB2

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Capital social : 99 230 000,000 Dinars

Siège social : 5 Rue de l'Energie Eolienne Z.I Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 1487623K

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 4 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 15 Juillet 2024 sous le numéro 24807326, quittance numéro M092363 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479639, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement de mandat de Monsieur Mounir El JAIEZ dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2024R02059SANB2

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Capital social : 99 230 000,000 Dinars

Siège social : 5 Rue de l'Energie Eolienne Z.I Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 1487623K

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 Juillet 2024 sous le

n°24707421 quittance n°M093025 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479639, il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2023;

3. Approbation des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs : Société d'Articles Hygiéniques, Société SICAR AMEN, BH Equity, SICAR INVEST, Mr Chokri MEZNI, Mr Anas BEN MALEK et Mr Mounir El JAIEZ pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux compte Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

9. Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du Conseil d'Administration;

10. Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2023 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R02060SANB2

Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA

Société anonyme

Au capital 17 200 000,000DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747985H

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 7 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 15 Juillet 2024 sous le numéro 24807321, quittance numéro M092304 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479608, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement de mandat de Madame Jalila Mezni dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2024R02061SANB2

Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA

Société anonyme

Au capital 17 200 000,000 DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747985H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 Juillet 2024 sous le n°24707420 quittance n°M093024 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479608, il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2023;

3. Approbation des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs : Société d'Articles Hygiéniques, Société SICAR AMEN, Mme Jalila MEZNI et Mr Mounir El JAIEZ pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux compte cabinet «ECC- Mazars» représenté par Mr Mourad FRADI pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

9. Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024R02062SANB2

Société AZUR d'Articles Plastiques SA

Société anonyme

Au capital 6 300 000,000 DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747977H

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 7 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 15 Juillet 2024 sous le numéro 24807322, quittance numéro M092306 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479619, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement de mandat de Madame Jalila MEZNI dans les fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2024R02063SANB2

Société AZUR d'Articles Plastiques SA

Société anonyme

Au capital 6 300 000,000 DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747977H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 Juin 2024 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 Juillet 2024 sous le n°24707422 quittance n°M093026 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 Juillet 2024 sous le numéro 202479619, il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2023;

3. Approbation des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Renouvellement des mandats des Administrateurs : Société d'Articles Hygiéniques, Société SICAR AMEN, Mme Jalila MEZNI et Mr Mounir El JAIEZ pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux compte Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 ;

9. Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024R02064SANB2

Notice d'information relative à l'augmentation du capital d'une S.A

(Prorogation du délai de souscription)

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital social de 100.000.000 DT

Siège social : 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis BP 20 - Tunis

IU : 0013026E

En vertu du pouvoir accordé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 avril 2024 au Conseil d'Administration de la Banque pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'examen de son accomplissement et d'effectuer en conséquence toutes les formalités légales et réglementaires ainsi que la mise à jour des statuts.

Et en vertu du pouvoir accordé par le Conseil d'Administration de la Banque lors de sa réunion tenue le 24 avril 2024 à la Direction Générale afin d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires pour la réalisation de la souscription à l'augmentation du capital.

La Direction Générale de la Banque a décidé de proroger le délai de souscription fixé initialement à 90 jours à compter du 7 mai 2024, date de publication de la notice relative à l'augmentation du capital au Journal Officiel de la République Tunisienne, et le remplacer par un délai de 6 mois à compter de la même date.

2024401973SANB2

Société Immobilière et de Viabilisation

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000 D

Siège social : 51 Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana

Identifiant RNE numéro : 012123A/P/M/000

En vertu des délibérations, de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/6/2024, dont le procès-verbal a été enregistré le 9/7/2024 à la recette des finances d'El Menzah VI, sous le numéro 24705500 (quittance numéro M100177), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 29/7/2024 sous le n°202483616, il ressort entre autres les décisions suivantes :

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31/12/2023 ;

- L'approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

- La nomination de Monsieur Kamel Sfaxi en date du 27 Mars 2024 au poste d'administrateur en remplacement de Madame Arbia Alaya. Le mandat d'administrateur de Monsieur Kamel Sfaxi, Président du Conseil d'Administration, prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

- Le renouvellement des mandats d'Administrateurs de la Banque Nationale Agricole et de la SOGEST (2ème siège) pour une période de trois ans.

Ces mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023.

2024401990SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE "LA BELLE RESIDENCE"

Société anonyme

Au capital de : 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue de l'Energie Eolienne - La Charguia 1 - 2035 Tunis

M.F : 0750672 K/P/M/000

CNSS : 340613-46

1/ Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances Charguia1 le 26/7/2024 sous le numéro 24707813, Quittance n°M095277, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30/7/2024 sous le numéro 202484811, les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2023.

- Ratification des opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement du mandat des trois administrateurs Mme Hajer Bouricha, Malika Bouricha et Mr Riadh Bouricha pour les trois exercices 2024-2025-2026.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

- Questions diverses.

2/ Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances Charguia1 à Tunis le 26/7/2024 sous le numéro 24807831, Quittance n°M095431 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30/7/2024 sous le numéro 202484811, la décision suivante :

- Renouvellement du mandat de Madame Malika Bouricha en sa qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2024-2025-2026 et qui prend fin après la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2024401995SANB2

Nomination du Président Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DE JEUNES (SOTUTOUR)

Société anonyme

2, Rue de Sparte - 1000 Tunis

Au capital de : 3 779 300,000

Matricule fiscal : 0002468T

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration de la SOTUTOUR en date du 4 juillet 2024 enregistré sous le n°24802557 le 24 juillet 2024 Reçu n°M047746 à la recette des finances, Avenue Habib Thameur à Tunis. Récépissé de dépôt sous le n°202483452 à la date du 29 juillet 2024 du dossier au Centre National du Registre des Entreprises.

Il a été décidé la nomination de Monsieur Adel Zeramdini, Président du Conseil, en qualité de président directeur Général de la SOTUTOUR.

En outre, le conseil a délégué à Monsieur Adel Zeramdini, tous les pouvoirs de gestion et d'administration découlant des statuts de la SOTUTOUR et du code des sociétés commerciales.

2024401997SANB2

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 350.000 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

IU : 1687614X

Suivant P.V du Conseil d'administration du 3/1/2024 (enregistré à la Recette des finances cité Mahrajéne, Tunis le 8/1/2024 sous Qn°M001569 Enreg n°24700121).

Les administrateurs ont décidé de nommer Madame Sonia BARBARIA en qualité de Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Slim Moalla en qualité de Directeur Général avec les pleins pouvoirs pour la durée de trois (3) mois renouvelables.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous IU n°1687614X sous dossier n°202478105 le 15/7/2024.

2024401999SANB2

ASTON TECHNOLOGIES

Société anonyme

Capital social : 1.663.500 Dinars

Siège social : 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis

I.U : 1565907G

Suivant P.V du Conseil d'administration du 27/12/2023 (enregistré à la Recette des finances cité Mahrajéne, Tunis le 8/1/2024 sous Qn°M001566 Enreg n°24700119)

Les administrateurs ont décidé de nommer Madame Sonia BARBARIA en qualité de Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Slim Moalla en qualité de Directeur Général avec les pleins pouvoirs pour la durée de trois (3) mois renouvelable.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous IU n°1565907G et dossier n°202478115 le 15/7/2024.

2024402000SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AHMED MANSOUR ET ASSOCIES EN LIQUIDATION

SARL

Capital social 380 000, 000 Dt

MF : 048042S

RC : B1137271997

A vendre Magasin d'une superficie de 30 m² environ, sis au Rez-de-jardin de l'immeuble FARAH 3 Manzah 7 Ariana par avenue Hédi Nouira.

Pour plus d'information contactez le liquidateur

Tél : 26526279

Mail : feiza.bouzidi@gmail.com

2024T00772SRLB2

Dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur

SOCIETE EH AND B CONSULTING

S.A.R.L au capital de 5000 dinars

Siège social : 26, Rue Sohnoun - Sidi Bousaid - Tunis

Identifiant Unique : 1755383H

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 mai 2024 a décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mme Emna Hilali liquidatrice pour une période d'une année selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de la Marsa le 13 mai 2024 sous le numéro 24503069 et selon quittance n°70844.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 22 mai 2024 sous le numéro 202462576.

2024R02069SRLB2

Société JOST TUNISIE SARL en liquidation

Au capital 30 000 dinars

MF / IU : 1152118P

Siège social : Immeuble Essaada, Bloc D Radés Ramada 2040 Radés

Le liquidateur de la Société JOST TUNISIE, SARL en liquidation Monsieur Semeh Ben Salem, informe par le présent avis tous les créanciers de ladite société qu'ils doivent présenter leurs titres de créances entre les mains du liquidateur, à l'adresse suivante : Immeuble STUMAR route du Port Radés 2040, dans le délai d'un mois sous peine de forclusion à partir de la publication du présent avis.

2024R02073SRLB2

SYSTEME ELECTRIQUE POUR VEHICULES SEV

Société à responsabilité limitée

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Zarzouna - Bizerte

Identifiant unique : 0939267R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances Rue Tarek Ibn Ziad - Bizerte le 17/7/2024 sous En°24505332 Qn°M067890), les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la Société et de nommer Monsieur Mohamed Trabelsi en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Le siège de la liquidation est fixé à Immeuble Mazars - Rue du Lac Ghar El Melh - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 29/7/2024 sous identifiant unique n°0939267R et dossier n°202484112.

2024401992SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

LEAR CORPORATION TUNISIA

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 200.000 Dinars

Siége social : Cité II de Menzel Bourguiba - Parc d'Activité Economique de Bizerte - Lot 52 - A-ZAP - 7050 Bizerte

I.U : 1817508W

Suivant la décision unilatérale du 28/6/2024 (enregistrée à la Recette des Finances de Menzel Bourguiba le 29/7/2024 sous Qn°M062012 En°24701930), l'associé unique a décidé de nommer AMC Ernst & Young (représentée par Mr. Achraf Guermech) en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1817508W en date du 1/8/2024 sous dossier n°202486722.

2024402001SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant acte S.S.P du 5 et 8 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances Rue Jazira le 18/7/2024, quit. n°M053399, enreg 24202353, Kamel Aouidi C.I.N n°04787764, demeurant à 02 rue 66610 Cité Ibn Khaldoun Tunis a cédé le fonds de commerce exploité vente vêtements dans le local sis au 25 rue Sidi Morjani Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Abdelkarim Barhoumi, C.I.N. n°04622719 demeurant 14 rue Babounj El Mourouj 2 Tunis.

Les oppositions au montant de la session seront adressées aux deux parties à leurs adresses respectives dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

Cette annonce est parue au journal Chourouk du 31/7/2024.

2024T00763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 31/7/2024 sous le numéro 24204046, quittance n°M065817, avec lequel Mr KAIS Chmlma a vendu à Mme Arbia Ayari ép Mensi, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels Café de 1ère classe situé à la Rue de la République, cité Erriadhe Elmourouj 3. Toute opposition éventuelle doit être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au JORT, à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 02/8/2024.

2024T00765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 26.7.2024 enregistré à la recette des finances du Kef, enregistrement n°24204092, quittance n°M049358. Madame Ahlem Ben Taher Mannai, CIN n°08060553, a vendu à madame Lamia Ben Mohsen Yahyaoui CIN n°13611276, la totalité du fonds de commerce destiné à être exploité pour la vente des vêtements prêt à porter sis à l'avenue Mongi Slim Le Kef.

Les oppositions seront adressées entre les mains de l'acheteur à son domicile Avenue Mongi Slim Le Kef, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date d'insertion de la présente annonce au jort.

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 3/8/2024.

2024T00766FCCC2

Avis

Par acte sous-seing privé daté du 25/6/2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/7/2024 sous le n° de quittance 94367 enregistrement n°24206254 la société "ciaf services machines automatiques et cuisine" titulaire d'identifiant unique n°1221616P a vendu à la société M et B POOL ADDICT tout le fonds de commerce à usage de fabrication vente et exposition d'aluminium sis au 59 avenue Mongi Slim l'Aouina.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au cabinet de maître Habli Mounir sis au 209 av Habib Bourguiba 4ème étage bureau 3 Le Kram et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au jort.

Cette vente a été publiée au journal Achourouk du 6/8/2024.

2024T00767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/7/2024 enregistré à la recette des finances de Yassminet en date du 15/7/2024, N° de quittance M043359 n° d'enregistrement 24203229, Madame Dhekra Bent Khmais ben Boulila a vendu à Mr Hassen ben Mohammed ben Sadek ksibi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Volailles et dérivés sis n°4 appartement 77 rue Ahmed Chaouki Novelle Médina Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/7/2024.

2024R02040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/7/2024 enregistré à la recette des finances Ali Belhawen Kef le 01/8/2024 enregistrement n°24204095 quittance n°M049453 monsieur Mohamed Mekki Khayatti titulaire de la carte d'identité nationale n°13002538 a vendu à monsieur Mohamed Taieb Bouzaraa titulaire de la carte d'identité nationale n°08096014 la totalité de son fonds de commerce destiné à être exploité comme vente des viandes et dérivés sis à l'avenue la liberté cité jardin kef ouest.

Les oppositions seront adressées entre les mains de l'acheteur à son domicile à l'avenue la Liberté cité jardin Kef ouest.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 02/8/2024.

2024R02052FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gafsa le 24/7/2024 sous le n° 2420768 et quittance n°M047710, Amir Abbes cède à Mounir AL-ARBI représenté par son mandataire Al-Moez Karrou la totalité du fonds de commerce consistant pour le commerce alimentaire général et tout type de commerce, situé au quartier Ennour, Gafsa.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Chourouk le 02/8/2024. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse résidant au lotissement Day Khzama ouest dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R02054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette de Bab Souika, quit. n°M058979 Mr Mohamed Djeait a cédé à Mlle Syrine Smiri le fonds de commerce exploité au local sis au 32 rue Sidi Bou Hdid Hafsia, et enregistré au registre national des entreprises sous le n°184564/B. Les oppositions seront faites auprès de maître Sonia Raissi avocate au 3 Rue Naceur Bey La Marsa, dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 01/8/2024 sous le n°7750.

2024R02056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16 Juillet 2024, signé par les parties le 19 Juillet 2024, enregistré à la recette des finances El Mornaguia le 24 Juillet 2024, Quittance n°M044678 Enregistrement 24201390, Monsieur Taieb ben Hattab Jlassi demeurant 7 rue 2 Mars 1934 Cité salama Mornaguia la Manouba, et les héritiers du feu Faouizi Ben Hamadi Abdelkhalek à savoir Hedia bent Tijani Hawass, Malek ben Faouizi Abdelkhalek, Yossra bent Faouizi Abdelkhalek demeurant à la rue Habib Thamer Mornaguia la Manouba, ont vendu au profit de l'acheteur Oussama ben Cherif Jlassi demeurant à l'immeuble 10 appartement 4 El Romana 1 Cité Ibn Khaldoun Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à usage de café dénommé «Yassminet» exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba lot n°11 lotissement El Mornaguia la Manouba. Les oppositions sont recevables chez l'acheteur Oussama Jlassi désigné par les deux parties comme réceptionnaire des oppositions à l'adresse du fonds de commerce, et ce durant un délai maximal de 20 jours à partir de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» n°12004 du 31 juillet 2024.

2024R02067FCCC2

Renonciation sur le bien commercial

Par un acte sous seing privé en date du 17/7/2024 enregistré à la Recette des finances de Menzel Bourguiba le 29/7/2024 sous le n°M062057 Quittance n°24201932. Les messieurs susmentionnés ont renoncé :

1- Hayet Ben Hariz CIN n°03459513 du 8/9/2010

2- Riadh Azzabi CIN n°08386025 du 12/01/2000.

3- Sonia Azzabi CIN n°08385009 du 26/4/2004

4- Wafa Azzabi CIN n°08916693 du 6/10/2008.

5- Basma Azzabi CIN n°08956570 du 12/6/2006

6- Nesrine Azzabi CIN n°08978033 du 02/02/2016.

7- Behaeddine Azzabi CIN n°11359229 du 6/6/2022.

A Monsieur Azzabi Mohamed, titulaire de la CIN n°01480983 du 24/11/1995. Tout le fonds commercial avec leurs éléments matériels et moraux sis à la Rue 22 Hédi Chaker Menzel Bourguiba Bizerte sont gratuits.

Les oppositions doivent faites dans le délai légal au domicile élu de l'acheteuse à la Rue 22 Hédi Chaker Menzel Bourguiba Bizerte où un exemplaire du contrat de vente a été déposé.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien du 01 Août 2024.

2024R02075FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation daté le 17/7/2024 enregistré au registre ADHOC sous le n°48/7522, Mr Radhouen Ben Zine Elabidin Snoussi donne à sa mère Mme Souad Bent Mabrouk Ben Omar Sahli. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce sis G2 Immeuble Ilyssa 7 rue Ibn Rachik Manouba.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/8/2024.

2024R02078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/7/2022 enregistré à la recette des finances Tina le 11/01/2024 n° de quittance M004133 n° d'enregistrement 24200096 Monsieur Bouchala Mohsen cin 05256044 a vendu à Monsieur ABDLI Ali cin 05258179 sis à la rue Gabès km 07 Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'Aéroport km 9 al Hajeb Sfax consacré à la Boulangerie.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis à la rue de l'Aéroport km 9 al Hajeb Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" le 3/5/2024.

2024X00947FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte rédigé le 15/7/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 17/7/2024 quittance n°M086682 sous le n°24209499.

Mr Hsini Houssin titulaire de la CIN 09211586 a vendu à Mr Bakari Ahmed titulaire de la CIN n°06063793 un fonds de commerce d'une pâtisserie située à la ceinture de sidi bouzid avec tous ses éléments corporels et moraux.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à son adresse dans le délai de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Chourouk le 31/7/2024.

2024X00987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce daté le 10/7/2024, enregistré à la recette des finances de Sfax sous le numéro 24203265 en date du 10/7/2024 Sahbi Gorbel titulaire de la cin n°08791333 et matricule fiscal n°1787837S a vendu à Fathia Elajjel tout le fonds de commerce sis à la route Manzel Chaker km 1 immeuble Essaada Sfax nommé "mazraet el firma".

L'opposition au paiement du prix sera acceptée au bureau de Maître Chédia Kolsi l'avocate qui a rédigé le contrat

sis à Sfax immeuble Intileka Es A2 5ème étage Sfax et ce dans 20 jours au plus tard du jour de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La publication de cette annonce est faite au journal Essabeh en date du 24/7/2024.

2024X00988FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 01-8-2024 enregistré à la recette des finances Gremda le 01-8-2024 sous numéro 24203286 reçu n°M080252, monsieur Sleheddine Atiya titulaire de la carte d'identité n° 13460663 du 30-12-2014 a vendu à Mr Ibrahim Ghannem, titulaire de la carte d'identité n°13539683 du 19-4-2024 le fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au JORT.

Cet avis a été publié à Dar Assabah le 5-8-2024.

2024X01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Anis Koubaa, avocat à Sfax, en date du 4 juillet 2024 enregistré à la recette des finances Sfax le 30/7/2024 quittance n°M079546, la Société JAD DISTRIBUTION, inscrite au RNE sous le n°A1433494 domiciliée à la route Kaied Mhamed Imm ELMAYAR Sfax, a vendu à la Société FIANCA, inscrite au RNE sous le n°Z1771994 domiciliée à la Rue Issam Bahri Ain Zaghouan 1 Aouina Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Bouzayene, destiné à l'activité de vente de produits de maison sous le nom de «JAD DESIYN» et enregistré au RNE sous le n°A1433494.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de maître Mohamed Anis Koubaa, avocat sis à avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu - et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "Essabeh" paru le 01/8/2024.

2024X01017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 26/12/2023, enregistré à la Recette des finances de Nouvelle Médina le 26 Juin 2024 sous le n°24203387 Quittance n°M052427, la Sté Compagnie Africaine des Peintures "CAP", ayant son siège social à la Zone Industrielle 2013 Ben Arous, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0002495X, valablement représentée aux fins des présentes par son Président Directeur Général Monsieur Tarak CHERIF, a cédé à la Société CAP CHEMICALS, SARL, ayant son siège social à la Zone Industrielle 2013 Ben Arous, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1647942P, la totalité du fonds de commerce à usage de fabrication et de distribution de peintures et accessoires, situé à la Zone Industrielle Rue de la Physique Ben Arous, exploité dans un local d'une superficie de 9552 m² comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mohamed Maher Snoussi Avocat à la cour de cassation sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens le Temps et Essabah du 19-7-2024.

2024401880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/7/2024 enregistré à la recette des finances Ariana le 10/7/2024, sous le n°24207214, quittance n°90122, Mr Ben Mehdi El Mkaddem Mohamed a vendu la totalité du fonds de commerce de restaurant à la Société Cosmos Food et Beverage, MF N°1860158Q, situé à la Résidence Zayatine, Bloc F2, Magasin 5, Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 17/7/2024.

2024401941FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6 août 2021 établi par Maître Mohamed Ikbel Menchari Notaire dont l'étude est sis au : 26 rue Sidi Jebali - Ariana, et enregistré à la Recette des Finances Ariana Cité administrative, le 30/9/2021 Quitt n°M077182 Mme Imen Bent Abdessattar Echihi CIN n° 07419598, a fait donation au profit de Mr Aimen Ben Abdessattar Ben Tahar Echihi, CIN n°07432460 de tout le fonds de commerce inscrit au Registre de commerce sous le n°A0110162016 avec tous ses éléments corporels et incorporels, et exploité comme Restaurant Fast-food et sis au : N°44, Centre AIDA - El Menzah 9 - Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 31/7/2024.

2024401953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 30/5/2024, rédigé par Maître Djebbi Abdelali avocat à la cour d'appel, enregistré en date du 3/6/2024 à la recette des finances de Fouchana Quittance n°M063491, enregistrement n°24202470, Mme

Chadlya Bent Ali Oueslati titulaire de la CIN n°07004331, a vendu à Mr Abdelmajid Ammar, titulaire de la CIN n°03922290, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Café (pause café) sise à l'Avenue de la Liberté num 104 Mhamdia Fouchhana gouvernorat de Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels : les oppositions se font au cabinet de maître Djebbi Abdelali avocat à la cour d'appel sis à la rue d'Estrée num 01 bur num 15 Lafayette, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort. Cet avis a été publié au quotidien «Essahafa» du 17/7/2024.

2024401956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 17 juillet 2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa sous le n°24204745 quittance n°M097844 Mr Elyes Khamassi demeurant au 40 Rue Amilcar cité wifek la Marsa Tunis a vendu à Ezzeddine ben Lamine Tej le fonds de commerce de Pizzeria et Fast food inscrit au registre national des entreprises sous le n°0796812/B exploité au local sis au n°8 rue Nasser Bey La Marsa.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Atef Ouechtati Avocat à la société legal vision for advocacy consultation and arbitration, MF : 1780885/W sise au bureau E7-5 Bloc E immeuble de l'archipel Ain Zaghouan Tunis dans les 20 jours de la date dé la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 30 juillet 2024.

2024401957FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il est porté à la connaissance du public que Mm Hedia bent Mohamed Salah Ghanem demeurant au n°13 lotissement Doghman la Corniche Raouabi Bizerte, a vendu à Mm Ilhem Bent Moustafa Elmdini demeurant à la rue Taoufik Elhakim Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce sis au n°79 Rue Chedhli Khaznadar Bizerte actuellement pour activité de jardin d'enfant et garderie ; suivant le contrat légalisé le 24 juin 2024 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 25 juin 2024 au n°24202911 quittance n°041881, rédigé par maître Youssef Ben Ameur avocat à la cour de cassation.

Les oppositions se feront au domicile du vendeur et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 24 juillet 2024.

2024401960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 28 juin 2024 enregistré à la recette des finances El Manar le 6 juillet 2024 quittance n°M054926 enregistrement n°24202447.

Mr. Rached ben Salem ben Ahmed Baroudi C.I.N n°01642001 a vendu à Mme. Salwa bent Abdelwaheb Ben Ali Abessi épouse Mohamed Jallel Rayssi C.I.N n°08311960.

Le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un restaurant sis au complexe commercial AILISSA El Manar 1 Tunis local n°18 au 1er étage.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 13 juillet 2024.

2024401961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente établi par maître Sami KOTTI, avocat demeurant 2 bis, rue du Khartoum - Tunis, signé le 15/7/2024 et enregistré à la recette des finances El Menzeh 6 n°24206056 quit 107341, Mr Sofien Ben Ali Khadhi, CIN n°08334934, demeurant à la rue de la Liberté n°115 belvédère Tunis a cédé le fonds de commerce exploité au local sis au 18 rue Mouaouia Ibn Abi Soufiane el Menzeh 8 Ariana au profit de la société Tasty Max, demeurant au 50 rue Tunis zone industrielle Mghira 2 ben Arous.

les oppositions doivent être formulées entre les mains du rédacteur de l'acte maître Sami Kotti avocat ayant son étude au 2 bis, rue du Khartoum Tunis dans un délai ne dépassant 20 jours à compter de la publication de la présente.

Cette publication a été publiée au journal Assabah du 02/8/2024.

2024401989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé fait par Maître ARF WALID, daté du 29 juillet 2024 à Menzel Jmil enregistré à la recette des finances de Menzel Jmil, le 30 juillet 2024 (quittance n°M039371 enregistrement n°24201034), Hanen Bejaoui a vendu à Mohamed Ali Marnisi la totalité du fonds de commerce à l'adresse Rue Hédi Chaker, Menzel Jmil, Bizerte et affecté pour la vente de miel et de ses dérivés et la vente d'huiles et d'herbes naturelles.

Toute opposition doit être faite auprès de la cessionnaire à l'adresse Beni Oudhil Hicher Bizerte dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au journal «Al Chourouk» à la date du 02 août 2024.

2024401994FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchana le 20/5/2024 (Quittance n°M059041, enregistrement n°24302158) Monsieur Chokri Belkadhi (C.I.N n°07010060) a loué à la Sté SOTEB DISTRIBUTION, Sté à

responsabilité limitée (MF 000/M/B/1278061H) la totalité du fonds de commerce destiné à la présentation et la vente de meubles sis à Mghira merkez Fouchana Ben Arous.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal Assabah le 30/7/2024 et la Presse le 29/7/2024.

2024401924FCCC3

Avis

Suivant l'acte notaire rédigé le 31 mai 2024 enregistré à la recette des finances Charguia quittance n° M087165 enregistrement n°24306686.

La société ACHACH a loué le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente de pâtisserie sis au RDC centre Urbain nord immeuble Al Khouzama 1082 Tunis à Mme Houda bent Youssf ben Amara Ghanmi CIN n°08343588.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 3 août 2024.

2024401993FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Murex Culturelle

Lieu : Maison de culture Ajim Djerba 4135 B.P 257.

Objectifs :

- Encourager les jeunes, les intellectuels et les artistes à participer aux activités culturelles de la région.

- La Participation à garder le patrimoine culturel corporel et incorporel dans la région en coordination avec les parties spécialisées de patrimoine dans le ministère de culture

- Le travail sur le développement et la diversité de la vie culturelle à la région

Commission constitutive :

- Président : Abderrahim Mezdari

- Trésorier : Aymen Chouikhi

- Secrétaire générale : Ahlem Barbouchi.

2024R02055APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires Résidence Diar Ezzahra 1 et 2

Suivant P.V de l'assemblée générale en date du 6/11/2022 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n° 23701765 en date du 16/6/2023, il a été élu le nouveau bureau du syndic pour une période de 3 ans. Et selon P.V du bureau du syndic en date du 16/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra sous le n°24702219 en date du 29/7/2024. Il a été affecté les fonctions entres les membres du bureau comme suit :

Nabiha Metoui : Présidente

Mohamed Ben Chelbi : Trésorier

Raouf Bouferguine : Secrétaire général et vice trésorier.

2024R02066APSF2

Renouvellement du Syndic de copropriété

Selon le PV de l'assemblée générale élective du syndic du complexe résidentiel et commercial «El Amen» MF/RNE : 1692309Z - Cité AFH - Hergla, en date du 28 Juillet 2024, Enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bouali le 5 Août 2024 sous le Numéro n°24700734 Quittance n°M022392, il a été décidé la nomination du nouveau bureau comme suit :

Président : Mr Mahmoud Mezoughi

Secrétaire général : Mr Hamed Fourati

Trésorier : Mr Lassaad Jamoussi

Membres : Mrs Belgacem Bouallègue, Mr Fradj Ben Ali, Mr Brahim Bechlaoui.

2024S01011APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Saloua Derbel

Avocat à la cour de cassation

18 Rue du Maroc Tunis

Tél : 71 325 364

M.F : 432695W/A/P/000

Le demandeur : Madame Sihem Trabelsi résidant 9 Rue Ajman cité Essaha Borj Louzir Ariana R.Ch domiciliée chez Maître Saloua Derbel Avocat à la cassation 18 Rue du Maroc Tunis.

Le saisi : M Omar Trabelsi résident 70 Avenue Habib Bourguiba App6 Bloc H 3ème étage cité Elgazala Ariana

Objet de la vente : les parts indivises appartenant au saisi se composant de 481.15/526 parts dans l'immeuble objet du titre foncier 61829 Ariana nommé "Trabelsi" situé au 9 Rue ajmene cité Essaha Borj louzir Ariana composé de 4 niveaux.

- R.ch : composé d'une villa de 3 chambres + salon d'une superficie de 154m², jardin et une piscine et des escaliers emmenant aux étages

- 1er étage composé d'un appartement de 3 chambres + salon + une terrasse (154 +27m²)

- 2ème étage composé de 2 appartements ayant 2 chambres + salon d'une superficie totale de 164 m² + un séchoir de 14m²

- 3ème étage composé d'un appartement de 2 chambres + salon + studio de 96 m² + terrasse de 68m².

Tout l'immeuble fait l'objet de titre foncier 61829 Ariana

La mère du saisi sauvegarde l'exploitation dans le R.ch et a dérives tout au long de sa vie des 170m² des parts du saisi ce droit d'exploitation est inscrit sur le titre foncier

- Mise à prix : Elle est fixée à neuf cent quatre vingt seize mille quatre cents douze dinars (996.412, 000 dinars).

- La vente aura lieu au tribunal de 1ère instance de l'Ariana situé cité Administrative Ariana le 16/9/2024 à partir de 9 heures de matin.

- Conditions de visite et participation aux enchères : les visites sont faites tous les jours après 16 heures. La personne voulant participer doit consigner une partie de la somme et pour les étrangers ils doivent avoir l'autorisation du gouverneur d'Ariana.

2024T00774VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mouelhi Rym

Avocat 15 Rue jean Jaurès Tunis

1- La partie poursuivante : Imed Sandi élisant domicile chez son avocat sise au 15 Rue Jean Jaurès Tunis.

2- La partie saisie : Nadia Boudrah, Bechir Boudrah, Nabil Boudrah, Sami Boudrah, Hamdi Boudrah, Sonia Boudrah demeurants tous au 27 rue du langue doc ouardia 1 Tunis.

3- L'avocat poursuivant Maître Mouelhi Rym dont l'étude est sise au 15 Rue Jean Jaurès Tunis, MF : 1538554/Y.

4- Désignation de l'immeuble mis en vente : la propriété dénommée «THOMASSO CONCETTA» faisant l'objet du titre foncier n°120355 Tunis, d'une superficie total de 311 m² fractionnée en 591 parts, sise entre route zaghouane et sabkhet sijoumi à l'angle de deux rues, la propriété représente un terrain sous forme rectangulaire sise au bord de la rue langue doc et la rue Guyenne ouardia Tunis composé d'un immeuble de deux étages un rez-de-chaussée, un étage supérieur, une maison sur le toit et une cage et des escaliers, cet immeuble est à la disposition des parties saisies.

Le rez-de-chaussée : se compose d'un garage qui ouvre sur la rue langue doc (fermé et non exploité) + un hall d'entrée + un salon et une salle à manger + 02 chambres + une cuisine + une toilette + une salle de bain + des escaliers intérieur conduisant à l'étage supérieur, la superficie couverte de cet étage est de 238 m² y compris le jardin, cet étage contient un escalier extérieur et une pièce de stockage.

L'étage supérieur : est d'une superficie couverte de 218 m², il est composé de deux appartement : Le premier est composé d'un hall d'entrée + un salon et salle à manger + une chambre à coucher + une salle de bain + une cuisine + une véranda, quant au deuxième appartement il est composé d'un salon et une salle à manger + une cuisine + une salle de bain + quatre chambres +une véranda couverte.

Le toit : se compose d'une chambre d'une superficie couverte de 19 m² + une cage d'escaliers d'une superficie de 17 m².

Mise à prix : (476.000.000) dt frais en sus.

La date et lieux de la vente : Lundi le 02/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 02 sise à la route Béja Sidi Hssine Sijoumi Tunis.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine, pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Mouelhi Rym sise à 15 Rue Jean Jaurès Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 02 où est déposé le cahier des charges.

Nuit ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou un chèque certifié ou une garantie bancaire, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024R02070VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zied Mamlouk

Avocat

48 Avenue Habib Bourguiba, Radés

Il sera procédé le lundi 9 septembre 2024, à 9h et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana à la vente suivante :

Poursuivant : Société Tunisienne de Banque (STB) société anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au registre des sociétés sous le n°1237 A.

Poursuivi : Hechmi Ben Haj Mahmoud Jemaa ayant son domicile à l'avenue 02 Mars 1934 immeuble Ramla 2 appartement n°18 Ariana 2080.

Immeuble à vendre : La totalité du terrain nu dénommé «Joma 10 X» objet du titre foncier n°45131 Tunis d'une superficie de 82 m² situé à l'Ariana.

Prix d'ouverture : Cent trente et un mille deux cent mille dinars (131200D000) pour la totalité de l'immeuble. Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit tribunal ou l'étude de l'avocat Maître Zied Mamlouk, demeurant au 48 Avenue Habib Bourguiba, Radés, n° téléphone : 97656688 / 22962304.

2024R02071VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le créditeur : Monji Ahmed, ouvrier, demeurant Elhoues Boumerdes Mahdia.

2/ Le débiteur : Lotfi Aguel, ouvrier, demeurant Elhoues Boumerdes Mahdia.

3/ Avocate chargée des poursuites : Maître Monia Hassine, Avocate à la cour d'appel, MF 795175/Q, demeurant à l'Avenue Taieb Mhiri Mahdia.

4/ Immeuble destiné à la vente : situé à Elhous Boumerdes Mahdia : Il s'agit d'un étage à usage d'habitation d'une superficie totale de 185,5m² comporte trois chambres, deux salons, une chambre de stockage, une salle de bain, deux balcons, cage d'escalier, limité au sud par Adel Ben Jomaa, à l'Est le reste de la propriété de débiteur, au Nord par Faouzi Ben Brahim, de l'Ouest par La voie publique.

5/ Montant d'ouverture : fixé à cent douze mille dinars (112 000 000) par l'expert Hamden Soua désigne par ordonnance sur requête émis par le président du tribunal de première instance de Mahdia le 27/9/2022 sous le n°4310/22.

6/ Date et lieu de la vente : La vente aura lieu devant la chambre des ventes aux enchères publiques au tribunal de première instance de Mahdia le mercredi 4/9/2024 à partir de 9h du matin.

7/ Conditions des visites de l'immeuble : La visite est possible tout au long de la semaine pendant l'horaire administrative.

La consultation du cahier des charges peut avoir lieu au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou bureau de l'avocate chargée des poursuites. Tout participant à la vente aux enchères doit consigner le un tiers du prix selon les procédures par un avocat.

2024S01012VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représenté par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Msedi CIN 05244449 demeurant à la route de Mahdia km8 merkez sebaai 3054 Sfax et à la route Mahdia km6 rue Jedda avenue Mokhtar Ziyedi Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Mahdia km6 avenue Mokhtar Ziyedi rue jeda sakiiet eddaier Sfax.

L'immeuble consiste en un étage surmontant le rez-de-chaussée propriété de feu Chedli Messedi père de la partie saisie.

L'immeuble est lié à l'entré principal sud d'où son entrée de 15m/17m.

L'immeuble est délimité du coté sud par la rue Djeda et un espace relatif à la résidence du père de débiteur, du coté nord par Abidi et un espace relatif à la maison de père du débiteur, du coté ouest par un espace affilié au logement du père de débiteur et du coté de l'est par damek.

L'immeuble renferme 135 m² couverte et dispose d'une véranda, du coté sud un couloir, un salon, une chambre ouest; une 2ème chambre ouest, un hall, une cuisine et une salle de bain.

L'immeuble jouillit d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : (81.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 02/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01019VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu à l'étude de Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Chandoul CIN 05982207 demeurant à cité Almostakbal Bir Ali Ben Khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 113401/401 dans l'immeuble dénommé "alhorriya" objet du TF n°3494 Sfax sis à la délégation de Bir Ali ben Khlifa Sfax d'une contenance de 113401 m². Les parts indivises consistant en une parcelle d'une contenance de 401 m² qui correspond la parcelle n°133 du lotissement awled Bougoffa Bir Ali ben Khlifa du coté sud de cité "elmostakbal" où on arrive à travers une entrée sud de la parcelle.

Le terrain saisi est délimité du coté sud par la parcelle 132 de ouwled abdallah, du coté nord par les deux lotissement 123 et 124 de ouwled abdallah et par la parcelle n°134 et du coté ouest par une parcelle rue d'où son entrée, le terrain saisi contient la carcasse d'une villa non achevée d'une superficie couverte de 151 m².

Mise à prix : (39.210.000) après réduction de prix de 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 11/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01020VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, RNE 0751191 b sise à 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représenté par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Khaled Ben Jouida, CIN 01267068 demeurant à la route mharza km3.5 cité donia n°12 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Le moitié dans l'indivision soit 36/72 parts dans l'immeuble objet du TF n°42347 Sfax dénommé "donia 42-2" d'une contenance de 72m² sis à la route mharza km3.5 cité donia n°12 Sfax deuxième position sur la route principale à droite vers cité «elhabib». L'immeuble est délimité du coté sud par un voisin, du coté est par une rue, du coté ouest par Mohamed Jarboui.

Les parts indivises consistent en une habitation au rez-de-chaussée surmontée d'un étage appartenant au tiers l'habitation jouxte les voisins de deux cotés elle est d'une surface ouverte de 72m² y compris les parts commune (escaliers, hall)

L'édifice se compose d'une salle, une chambre, une cuisine en parterre et dont les murs décorés simple céramique, un bloc sanitaire et une citerne domestique.

La construction est en état moyen et se caractérise par sa bonne position faisant partie du plan d'aménagement de la municipalité de Sfax à la zone UB par une haute densité et il est trop proche des services nécessaires.

Mise à prix : (50.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 11/9/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01021VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Ali Farhat CIN n°04059358 demeurant à la rue 7123 villa M n°9 Manar II Tunis- En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°3532 Ariana dénommé «Ben MUSTAPHA» situé à l'impasse Sghaier ADWANI n°01 EL Manar II Tunis est d'une superficie de 509 m² dont 554,6 couverts sur lequel est édifié une villa de quatre étages le Rez-de-jardin est un espace ouvert d'une superficie de 60,5 m², couverts le Rez-de-chaussée est composé de deux salles de 48,5 m² couverts, une chambre de 20m2, une chambre de 13,5 m² couvert avec deux niveaux différents. Le premier étage est d'une superficie couverte de 166,3m² composé d'une chambre de 36m², une salle de bain de 6,8m², une chambre de 16m², une salle de bain de 7,7m², une chambre de 23m², une salle de bain de 13,7m², un couloir de 15,3 m² trois balcons de 21,5m², la mezzanine est composée d'une chambre de 15,5m², une chambre de 13m², une salle de bain de 4 m² le tout entouré d'un jardin de deux niveaux le sol est en marbre, les fenêtres en aluminium, et les portes sont en bois rouge.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.301.770,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis au Boulevard 9 Avril Tunis le Mardi 10 septembre 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2024401996VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de 1ère instance d'Ariana n°337 en date du 5/4/2024 il a été décidé la faillite de la société POINT B MF : 1406575/Y et la nomination de juge Sirine Jerbi en tant que juge commissaire et maître Ahmed Jabri en tant que syndic de faillite et la Cessation de payement à partir de 1er décembre 2020. Il appartient aux créanciers de présenter leur dette dans un délai avant de 15 jours à partir de cette publication au jort conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce à l'adresse 10 rue yve nohal bureau n°6 derrière gouvernorat de Tunis.

2024T00769VEPA2

Changement de liquidateur

Suivant ordonnance rendue du tribunal en date le 11/7/2024 dont le dossier n°10316, il a été décidé nomination de maître Ahmed Jabri liquidateur au lieu de maître Mohamed M'barki.

2024T00770VEPA2

Liquidation de la Société "PHARMA DISPO"

S.A.R.L. au capital de 30.000 DT

Siège social : Avenue Ali Belhouane M'Saken

Identifiant unique : 1604796N

Suivant Jugement rendu par son Excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse n°166 en date du 16/4/2024 il a été décidé la liquidation de la société "PHARMA DISPO" et de nommer Monsieur Ridha Belaid liquidateur de la société, sous le contrôle et la surveillance de Monsieur le Juge des Liquidateurs et mandateurs de justice au tribunal de Première Instance de Sousse,

Par ailleurs, les créanciers ceux qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce (ce délai sera de 60 jours pour les non-résidents en Tunisie) et ce soit directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur Ridha BELAID sis à l'Avenue 1er Juin 4060 Kalaa Kebira. Tél : 98409208.

2024S01007VEPA2

Décision d'ouverture de Règlement Judiciaire

Règlement judiciaire n°59

Société I. G. L. DISTRIBUTION

Siège social : route de Gabès km 16 zone industrielle Tina lots n°14 et 15 - 3012 Sfax Sud

Identifiant unique N° : 0418284V

En vertu de la décision rendue par le Président du tribunal de première instance de Sfax 2 du 8/7/2024 concernant le règlement judiciaire n°59 relatif à la société I. G. L. DISTRIBUTION, il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire à l'encontre de la société I. G. L. DISTRIBUTION, l'ouverture de la période d'observation et confier le dossier au juge commissaire de ce tribunal pour contrôler cette procédure; de désigner de l'expert Mokhlès Laajili Administrateur Judiciaire chargé de recevoir le plan de sauvetage proposé par la société débitrice, de l'étudier et de le modifier, si nécessaire, et tout cela dans un délai de neuf mois.

2- La suspension des procédures de poursuite et d'exécution en raison de non-paiement d'une créance antérieure à la période d'observation et l'arrêt du cours des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance sauf stipulation légale.

3- L'autorisation d'inscrire un extrait de cette décision au registre des entreprises, la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et son insertion au journal officiel de la République Tunisienne aux frais de la société débitrice.

2024X00991VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°67 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 24/7/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de monsieur Aymen Ben Ali Ben Khalifa et madame Nadia ben Khalifa ainsi il a été nommé Madame Sabrine Abdeli comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau N4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024401950VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'ordonnance n°66 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 18/07/2024, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur sur les biens de Madame Youssra Sdiri et les héritiers de son mari décédé feu Fawzi Mosbahi ainsi il a été nommé Madame Sabrine Abdeli comme juge commissaire.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben

Youssef à la rue 8011 espace Tunis bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024401951VEPA2

Vente d'un fonds de commerce

Boulangerie Rahma Mhamdiya Ben Arous

Identifiant Unique n° : 1111025J

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire le 10/7/2024 le mandataire de justice propose de vendre le fonds de commerce boulangerie Rahma Mhamdiya au plus offrant par cahier de charge et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers d'un (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cents dinars (100dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec mandataire de justice à son adresse rue 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91 / 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente fonds de commerce boulangerie rahma»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef 8011 espace Tunis bloc c étage 5 bureau n°4 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 30/9/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

2024401952VEPA2

Avis de distribution

République tunisienne ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Tunis

Affaire 2096

Conformément à l'article 468 CPCC et sur autorisation du juge chargé de la répartition des fonds au tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire 2096 d'ouvrir la procédure de distribution d'argent déposé aux créanciers et selon la requête de distribution déposée par Maître Hanafi Mehrez l'avocat à la cour de cassation son bureau situé au 64 rue de Syrie Lafayette Tunis son matricule fiscal sous le numéro 1107852J/P/A/000 et la somme déposée est 57.105.119 dinars à la caisse des dépôts et consignations de trésorerie publique tunisienne le 24/5/2022 selon le reçu de dépôt n°M035263.

Qui conque voudra contribuer à la distribution doit fournir dans les trente jours suivant la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne les pièces justificatives de sa dette par un avocat au greffe du tribunal mentionné sinon son droit à ces contributions sera abandonné et libérée annonce rédigée en application des articles 466 et 468 CPCC. En outre il énoncera les causes de préférence de sa créance le cas échéant.

2024401959VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 17/9/2024 à 11 h à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle 1000 - Tunis

2) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la cession de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle - 1000 - Tunis.

3) Délégation des pouvoirs au conseil d'administration selon les dispositions légales en vigueur

4) Questions diverses

5) Pouvoirs pour formalités.

2024T00764SANB3

Société COMAPRIM S.A

Au capital de 4400.000 DT

A4-4 IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER

4ème étage - Boulevard Qualité de La Vie - Le Kram 2015 Tunis

Matricule Fiscal : 0539845 D

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 23/7/2024, la Société COMAPRIM, convoque ces actionnaires pour assister à l'AGO de la Société qui se réunira en date du 26/8/2024 à 10h du matin au siège de la Société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la Société pour l'année 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire au compte relatif à l'exercice 2023.

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la Société relatives à l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Renouvellement des mandats des membres de conseil d'administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

8- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

2024R02068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MULTILAB

SA au capital 346 200 DT

Siège social : Rue de l'argent ZI El Bousten Soukra

RNE : 0741267Z

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MULTILAB, sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 5/9/2024 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2023.

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2023.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Nomination des membres de conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Questions diverses.

2024R02074SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - N°19 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2024 à partir de 11 H au siège social de l'agence de La Goulette, sis au Boulevard de l'Environnement - La Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention au titre de l'année 2022;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'année 2022;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022;

8. Nomination des administrateurs délégués en tant que présidents du conseil d'administration;

9. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022;

10. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022;

11. Nomination des membres du conseil d'administration au titre des années 2023-2024-2025.

12. Pouvoirs en vue des formalités.

2024R02076SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - N°19 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2024 à partir de 9H au siège social de l'agence de La Goulette, sis au Boulevard de l'Environnement - La Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la continuité de l'activité de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2024R02077SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Néapolis de Commerce et de Distribution

«SNCD»

S.A au capital social : 1 400 000

M.F : 1513934Z

Siége social : 63 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000

Messieurs, les actionnaires de la société Néapolis de Commerce et de distribution sont invités pour l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 août 2024 à 10 h au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Annulation de la décision d'augmentation du capital (décision N°3 de l'AGE du 24/11/2017)

2- Transformation de la forme juridique du SA au SARL.

3- Mise à jour des statuts de la société

4- Nomination du gérant

5- Autorisation de la cession du fonds de commerce appartenant à la SNCD sis à Menzel Bouzelfa.

6- Question diverses.

2024R02088SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSILOR - SIVO

Société anonyme

Capital social : 23.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Poudrière I, 3002, Sfax - (Tunisie)

IU : 1234523D

Les actionnaires de la société ESSILOR-SIVO SA sont convoqués à

une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour Mercredi 25 Septembre 2024 à 10 heures au siège social de la Société Zone Industrielle Poudrière I - 3002 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2023 ;

7. Approbation de la rémunération du Directeur Général;

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration (Directeurs) ;

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs pour formalités.

2024X00989SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société TRANSPORT NORD TUNISIEN S.A. "T.N.T"

Société anonyme

Au capital de 775 000,000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle, Route de Amdoun Béja, Gouvernorat de Béja

Identifiant unique : 0462917G

Les actionnaires de la société TRANSPORT NORD TUNISIEN S.A. "T.N.T" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 septembre 2024 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration;

3- Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration;

4- Pouvoirs.

2024X01006SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

GRANDS MOULINS DE GABES

Société anonyme

Au capital social de 7446 870 TND

Siège social : Immeuble HERTZ, n°20 Zone Industrielle Charguia2, 2037 Ariana, Tunis

Identifiant Unique : 539639Z

Les actionnaires de la société les GRANDS MOULINS DE GABES sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 août 2024 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024X01007SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD «G.I.A.N »

Société anonyme

Au capital de 14 166 100 TND

Siège social : Zone industrielle route d'Amdoun, Béja

Identifiant Unique : 0019777Q

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 septembre 2024 à 11H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration;

3- Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration;

4- Pouvoirs.

2024X01008SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société LES GRANDS SILOS DE BEJA S.A. "G.S.B"

Société anonyme

Au capital de 4.214.800.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle, Route de Amdoun Béja, Gouvernorat de BEJA

Identifiant unique : 0462927J

Les actionnaires de la société LES GRANDS SILOS DE BEJA S.A. "G.S.B" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 septembre 2024 à 9 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration;

3- Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration;

4- Pouvoirs.

2024X01009SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Centre de formation de l'Union des petites et moyennes

Industries de Tunisie «UPMI formation»

Société anonyme

Au capital de 37.500 dinars

Siège social : Avenue Majida BOULILA Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 4 - Sfax

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B08141842013

Identifiant Unique : 1307981F

Les actionnaires de la société Centre de formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie «UPMI formation» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le jeudi 5 septembre 2024 à partir de 16:00 à l'Avenue Majida BOULILA Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 47-Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue tardive de l'assemblée,

2) Lecture du rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2023,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023,

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023,

6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation des résultats de l'exercice 2023,

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président du conseil d'administration,

9) Quitus aux membres du conseil d'administration

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société tous les documents et pièces prévus par la réglementation.

2024X01010SANB3

Convocation à une deuxième assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNIMEDIA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000

Siège social : Avenue 13 Août, Choutrana II, La Soukra 2036 Ariana

MF : 875036A/A/M/000

RC : B0321012004

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 29 Juillet 2024 et puisque le quorum n'est pas atteint les actionnaires de la société TUNIMEDIA ont décidé de convoquer à une deuxième assemblée générale ordinaire pour le 30 Août 2024 à 11 heures au siège social de la société SOROUBAT 34-36 Rue de La Gare Mégrine El Riadh Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cooptation de Melle Ikram Jandoubi à titre exceptionnel en tant qu'administrateur au conseil d'administration réuni le 21 Juin 2024.

2. Désignation des membres du conseil d'administration.

3. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

4. Questions diverses.

2024401971SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN AIR SERVICE

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac de Tunis

IU : 0601729F

Tél : 71 861 729

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN AIR SERVICE, sont convoqués en assemblée générale ordinaire tenu à titre exceptionnel au local de la société sis à l'Aérogare fret. Tunis-Carthage, le 16 septembre 2024 à 14h heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision de la composition du conseil d'Administration au vu de la décision de confiscation.

2024401998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté MedFood S.A

C.S : 3.000.000 dt

Z.I Ghazela Mateur

Identifiant unique : 0787664 G

L'assemblée générale ordinaire a été reporté du 29 juillet 2024 au 12 Septembre 2024, les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 septembre 2024 à 10h au siège de la société ASMA company Av 14 Janvier Menzel Jemil Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation de rapport d'activité et du commissaire aux comptes pour les exercices 2022 et 2023.

- Approbation des états financiers pour les exercices 2022 et 2023.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 et 2023.

- Approbation de la décision du conseil d'administration de commencer par les produits à base végétale.

2024402002SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE SHAMS FERIANA

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : 11, Rue Kabadou, 2070 - La Marsa - Tunisie

Identifiant Unique N° : 1623058 Q

Messieurs les actionnaires de la Société Centrale Shams Feriana SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16/9/2024 à 10 heures, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et figurant dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5. Quitus aux membres du conseil d'administration;

6. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs;

7. Nomination et/ou Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Pouvoirs à donner.

Les documents relatifs à l'ordre du jour des deux assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024402003SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «TUNISIA OIL TOOLS»S.A.R.L

Siège social : 14 Rue Lac Victoria Les Berges du Lac

Matricule fiscal 1455562P/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 059418964

1) Messieurs les associés de la société TUNISIA OIL TOOLS S.A.R.L, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 30 août 2024 à dix heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers et des rapports d'inventaires de l'exercice 2023.

4. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2023

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023

6. Quitus au gérant.

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires

Tout actionnaire peut prendre connaissance, au siège social, des documents et renseignements énumérés au code des sociétés commerciales:

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2023

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial établis par le commissaire aux comptes

- L'inventaire physique des biens de la société.

2024401967SRLB3

Sociétés communautaires

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

De la société communautaire «Thucca Blé d'Or»

Raison sociale de la société en vue de constitution : THUCCA BLE D'OR POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'ELEVAGE

Matricule fiscal : 1879706/ R

Type : Local

Valeur du capital à souscrire : 10.000 dinars

Durée : 70 ans

Adresse du siège social : Toukaber 9024 Medjez El Bab, Béja

Date et lieu de déposition du projet des statuts : Le 24/7/2024 près le Tribunal de Première Instance de Béja sous le n°17

Délai de la convocation de l'assemblée générale : Le samedi 31 août 2024 à 9 heures du matin au Complexe Culturel de Medjez El Bab.

Associés :

- Mohamed Goumani Toukabri

- Sabrine Dridi

- Ibrahim Ouechtati

- Mohamed Anouar Toukabri

- Jamila Taboubi

- Hassen Toukabri.

2024T00771SODB3

La société privée locale "Al-Somoud "

Son siège est situé dans la zone Al-Baraka Al-Tawila, km 12, route Zafaria, Sidi Bouzid, Gharbia, Sidi Bouzid.

Le Président du Comité Fondateur de la Compagnie Nationale Locale" Al-Somoud" annonce

Hossam Barkouki a invité tous les actionnaires du capital social fondateur de l'entreprise à assister à l'assemblée générale constitutive le jeudi 29/8/2024, au Complexe des Jeunes, 17 décembre, Sidi Bouzid.

2024X01016SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

Société Mutuelle de Base

Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

"La Cave Viticole Bou-Argoub" Société Mutuelle de Base; invite tous les Adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Année 2023.

L'Assemblée aura lieu le samedi 24 Août 2024 à 16H du soir au siège social de la Cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2023

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2023.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31/12/2023.

4. Discussion et débats.

5. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2023

6. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

7. Répartition des résultats.

8. Quitus aux membres du conseil d'Administration

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retrait des adhérents.

10. Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents qui ont réglé la totalité de leurs souscriptions.

- Il est à signaler que les adhérents, désireux présenter leur candidature pour être membre du conseil d'administration, conformément aux dispositions fixées par les textes règlementaires régissant les sociétés mutuelle de base, doivent présenter leurs demandes écrites par lettre recommandée avec accusé de réception selon l'horaire administratif de l'entreprise avant 10 jours de la date de l'assemblée générale de l'année 2023, les demandes déposés directement au bureau d'ordre de la cave ne sont pas pris en compte selon l'article 27 du statut de la Société Mutuelle de Base Cave Viticole Bou-Argoub

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les P.V. du conseil, les états financiers et les rapports de commissaire aux comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2023 avant 8 jours de la date de l'assemblée générale ordinaire.

- L'adhérent empêcher peut donner un mandat légalisé pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2024R02072SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SERVICES AGRICOLES

"LE GROUPEMENT" DE MAHDIA

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle Centrale de Services Agricoles le «Groupement» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale ordinaire sera tenue le jeudi 29 Août 2024 à 10h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur les points suivants : - Lecture du rapport moral de l'année 2022- Lecture du rapport financier de l'année 2022 - Lecture de rapport du commissaire aux comptes de l'année 2022 Discussion des rapports et les proposer pour l'approbation - Donner quitus aux membres du conseil d'administration de l'année 2022 - Affectation des résultats - Mettre à jour la liste des adhérents.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2024S01010SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Attendu que M. Mannoubi Jeljeli a introduit une demande de mise à jour enregistrée sous le n°9997 au Tribunal Immobilier de Bizerte visant à l'inscription d'un ensemble de contrats et d'un acte notarié de décès au titre foncier n°25752 Bizerte.

Attendu qu'il s'est avéré suite à l'étude du dossier actuel qu'une vente a été établie de M.Youssef Ben Haj Ali Zaraa au profit de Mme Chalbia Bent Mohamed Mouafak Mokrani.

Attendu que M. Mannoubi Jeljeli n'a pas pu produire l'acte de vente susvisé.

Par ces motifs et sur la base de ce qui précède le présent avis tient lieu de preuve de non présentation de l'acte de vente susvisé par la suite il convient à compter de la date de publication du présent avis et dans un délai de 60 jours de présenter toute contestation portant sur la demande de mise à jour actuelle et d'Intervenir en l'objet auprès de la deuxième chambre de mise à jour des titres gelés au tribunal immobilier de Bizerte.

2024T00768DIVD2

Avis

Mouhamed ben Hafeth Idriss annonce que le titre de sa propriété située à bletch jbeniana Sfax qui comporte 63 pieds d'oliviers est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.
2024X00986DIVD2

Avis

Mr Anwar ben Ali Ben Hamed annonce que son titre de propriété

d'un Appartement sise à Sfax Route Elkaed Mhamed km 02 Sfax par un acte de partage notarié daté le 01 Février 1999 enregistré à la recette des finances à Sfax le 12 avril 1999 n°117 écrit par les notaires Ahmed Bakar et Abd Aziz Bouatour et il désire se faire une copie originale.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2024X01012DIVD2

Avis

Ali Mostafa annonce qu'il possède un terrain à Sfax Route Gremda de surface 858m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 12/8/2010 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Rimeh Abassi et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X01014DIVD2